

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD**  
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint-Philippe - Le Tampon

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU MERCREDI 25 FEVRIER 2015**

**AFFAIRE N°02**

**Rapport sur la situation territoriale et interne de la CASUD  
en matière de développement durable**

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt-cinq du mois de février à quatorze heures en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle de réunion du conseil sise au Tampon, 16 rue d'Espagne, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**NOTA**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : 48

Présents : 25

Absents  
représentés :  
10  
Absents : 13

**ETAIENT PRESENTS**

**ETAIENT PRESENTS**

|                       |                          |                      |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|
| VALY Bachil           | THIEN AH KOON André      | RIVIERE Marie France |
| DUPREY André          | Jacquet HOARAU           | François ROUSSETY    |
| LEBRETON Patrick      | TURPIN Clarita           | PAYET José           |
| MUSSARD Rose Andrée   | MONDON Laurence          | PAYET Bernard        |
| Axel VIENNE           | CLAIN José               | SELLIER Jessica      |
| LANDRY Christian      | ROBERT Pierre            | GASTRIN Albert       |
| VIENNE Raymonde       | FRUTEAU-BOYER Jacqueline | MOREL Rito           |
| JAVELLE Blanche Reine | MAUNIER Daniel           |                      |
| LEBON Marie Jo        | GAUVIN Solène            |                      |

**ABSENTS**

Harry MUSSARD, Alin GUEZELLO, Jean-Jacques VLODY, Colette FONTAINE, François RIVIERE, Harry MALET, Emmanuelle HOARAU, Harry Claude MOREL, Priscilla PAYET, Paulet PAYET, Sabrina PICARD, DEURVEILHER-PAYET Marie Noëlle, Mimose DIJOUX RIVIERE

**REPRESENTE(E)S-PROCURATION**

Isabelle GROSSET PARIS, Inelda BAUSSILLON, Marie-Andrée LEJOYEUX, Henri-Claude YEBO, Henri-Claude HUET, Gilberte GERARD, Jean Daniel LEBON, Monique BENARD-DESLAY, Catherine TURPIN, Olivier RIVIERE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Madame Laurence MONDON a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AFFAIRE N°02**

|   |
|---|
| <b>RAPPORT SUR LA SITUATION TERRITORIALE ET INTERNE DE LA CASUD EN<br/>MATERIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> |
|---|

**Note de synthèse**

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'article 255 de la loi Grenelle 2 prévoit que le Président d'un EPCI de 50 000 habitants doit, préalablement au budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration ont été fixés par décret. Il doit décrire, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable à partir d'évaluations, documents et bilans produits par la collectivité concernée sur une base volontaire ou prévue par un texte législatif ou réglementaire. Il doit comporter au regard des 5 finalités du développement durable prévues au code de l'environnement :

- 1- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- 2- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces nouvelles dispositions sont applicables depuis 2012.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- 1- D'approuver ce rapport sur la situation territoriale et interne de la CASUD en matière de développement durable.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

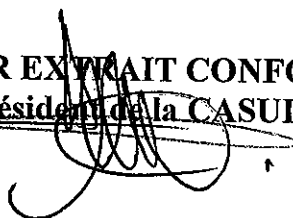
Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

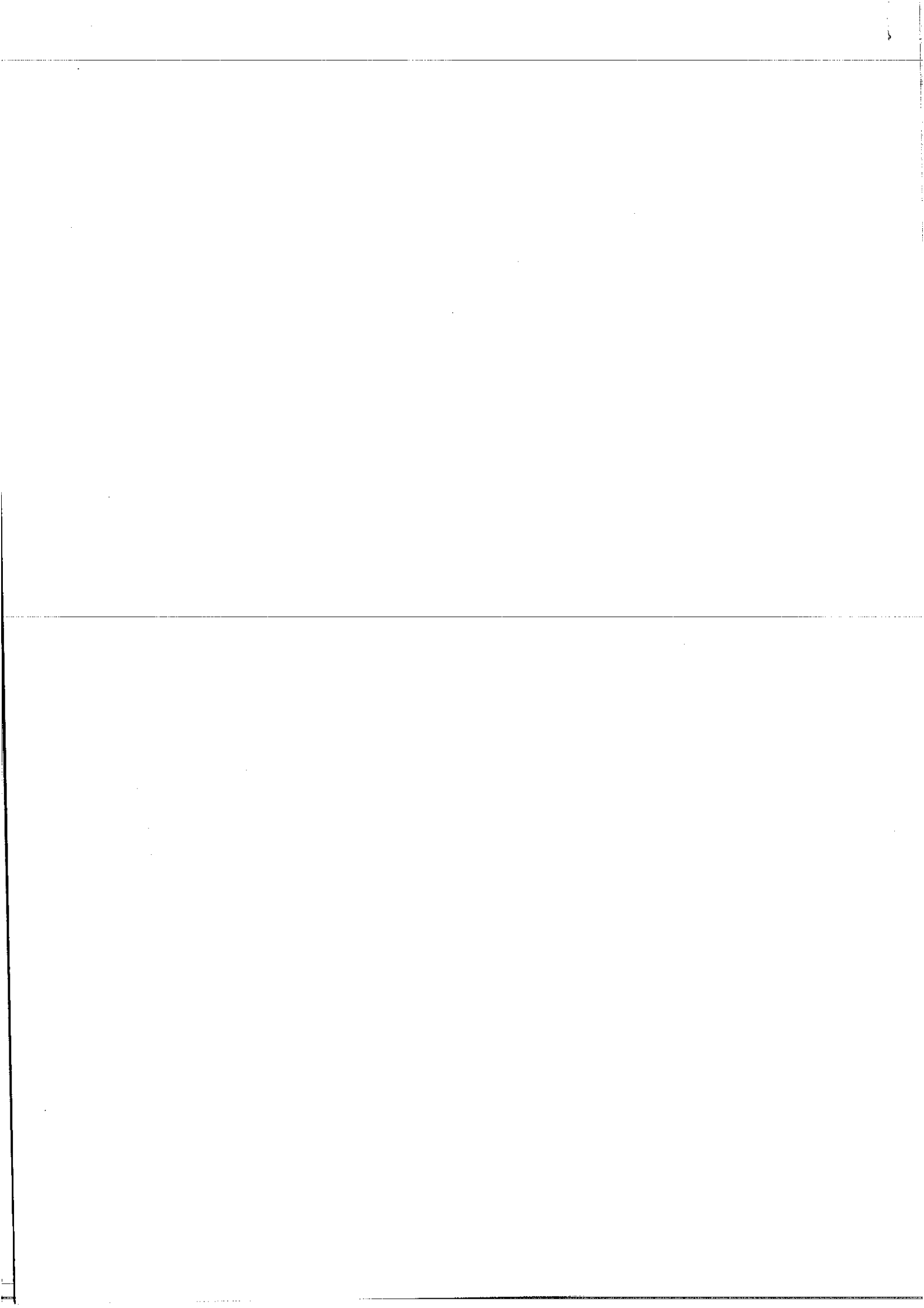
- 1- D'approuver ce rapport sur la situation territoriale et interne de la CASUD en matière de développement durable.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président de la CASUD



André THIEN AH KOON





## Notre stratégie Développement Durable

L'intercommunalité a connu de grandes orientations stratégiques au cours des six dernières années, notamment axées sur le développement durable :

2007 / Année du Développement Durable et de la modernisation du service public dans le domaine de la relation à l'usager

Durant l'année 2007, la Communauté de Communes du Sud (CCSUD) a souhaité s'inscrire dans une démarche de progrès. A ce titre, pour 2007, mais aussi pour l'avenir, les maîtres mots des orientations budgétaires étaient :

- Le développement durable,

- et la modernisation du service public.

L'usager - dans son acception la plus large : administré, scolaires, associatifs, professionnels... - a ainsi été placé au centre des activités et compétences de l'intercommunalité. De façon synthétique, les défis relevés ont notamment concerné la valorisation des déchets en privilégiant le « tout recyclage » et également la mise en œuvre d'une démarche Qualité de type ISO 14 001.

2008 / Année du développement du Grand Sud Réunion

Après avoir fêté ses dix années d'existence le 31 décembre 2007, la CCSUD en sa qualité d'acteur institutionnel attaché au développement du Sud de la Réunion, a décidé en 2008 d'orienter une politique forte vers la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Réunion. Parallèlement, elle a amplifié de manière déterminée les actions engagées dans le domaine de l'environnement au sens large du terme avec comme fils directeurs de ses orientations : le développement durable et le maintien du principe de la neutralisation fiscale de l'établissement engagé depuis 2000.

2009 / En route vers la communauté d'agglomération

Inscrites dans un contexte économique difficile, les orientations stratégiques pour l'année 2009 se sont axées sur mise en œuvre des procédures pour la création de la communauté d'agglomération du sud au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Fortes des actions et de la dynamique instaurées les années précédentes dans le domaine de l'environnement, elle a également souhaité réitérer ses engagements en maintenant le niveau de services offert à la population et à ses communes membres.

2010 / Mise en œuvre d'une politique globale de développement durable du territoire

Les statuts de la CA Sud ont été modifiés, la nouvelle communauté d'agglomération est créée. Le développement durable du territoire intercommunal vient prendre ici tout son sens par le biais des nouvelles compétences acquises : les transports, la gestion de la ressource en eau, le développement économique, l'aménagement de l'espace... 2010 s'est inscrite comme une véritable année de transition durant laquelle les stratégies de développement globale ont été repensées.

2011 / Amélioration des services dans le domaine des transports, de l'eau et de l'assainissement

Le développement durable repose sur trois piliers interconnectés

Rapport sur la situation en matière de développement durable – CASUD Année 2013

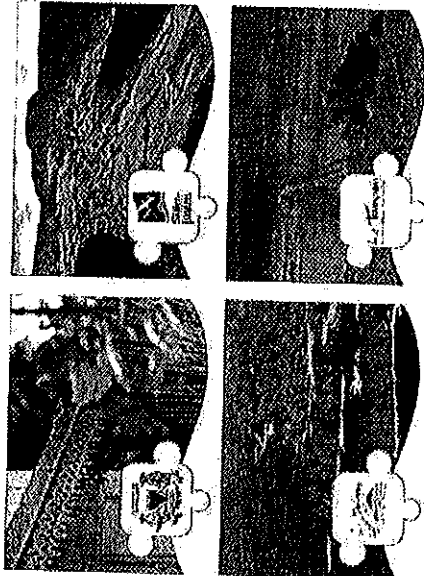
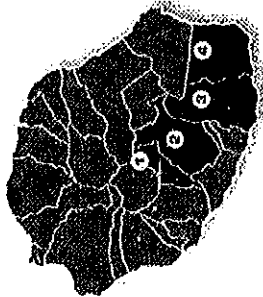
## Communauté d'Agglomération du Sud

## Communauté d'Agglomération du Sud



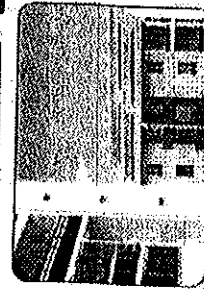
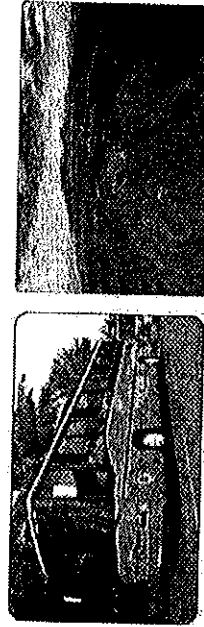
- 1 Entre-Deux
- 2 Le Tampon
- 3 Saint-Joseph
- 4 Saint-Philippe

Population - 121 251 habitants  
 Superficie - 57 957 ha  
 Création - le 1<sup>er</sup> janvier 2010  
 Président - André THIEN-AH-KOON



## COMPÉTENCES

- Tourisme
- Aménagement du territoire
- Equilibre social et habitat
- Développement économique



- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Eau et assainissement
- Transport urbain et scolaire

Rapport sur la situation en matière de développement durable – CASUD Année 2013

financier : reversement au titre du EPIC et dotation de solidarité communautaire.

Dans sa politique volontariste de développement durable, l'année 2013 a particulièrement marqué par la volonté des trois EPCI ( CASUD, CIVIS et TCO ) de répondre à des grands enjeux en matières de déchets :

- équipements de traitement de déchets en fin de vie,
- pression réglementaire grandissante avec la nécessité de réduire la production des déchets,
- valorisation énergétiques des déchets.

Cette volonté s'est traduite par la une démarche intercommunale de création d'un syndicat mixte aynat pour objet le traitement des déchets sur la micro-région Sud-Ouest.

(environnement/social/économie), l'acquisition des nouvelles compétences et leur mise en œuvre (transports, eau, développement économique...) a permis d'apporter une vision globalisée de la stratégie à adopter mais surtout un champ d'actions plus larges en cohérence avec la politique définie ces dernières années. L'année 2011 a été orientée autour de grands axes visant notamment à améliorer les services dans le domaine des transports, de l'eau et de l'assainissement et garantir une solidarité entre les quatre communes membres, par le biais des services rendus et la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire.

Au regard de ces grandes orientations stratégiques fortement inspirées du concept de développement durable, le présent rapport relate, conformément à l'article 255 de la loi Grenelle II, la situation en matière de développement durable de la CASUD, tant à l'échelle territoriale qu'en interne. Celui-ci retrace suivant un plan élaboré à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable », le bilan des actions menées dans le domaine de :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations
- Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

## 2012 / Engagement de la solidarité inter-communale

Le débat d'orientation budgétaire voté en conseil communautaire du 8 décembre 2011 a permis de rappeler les grandes lignes directrices de l'année 2012 et notamment l'effort financier assuré par la CASUD dans un esprit de solidarité inter-communale :

- 1 - Préserver la santé financière de la CASUD en maîtrisant l'évolution des dépenses et en recourant le plus modérément possible à l'emprunt.
- 2 - Respecter les engagements pris au moment de la transformation en communauté d'agglomération, à savoir, améliorer les services dans les domaines des transports, de l'eau et de l'assainissement.
- 3 - Ne pas augmenter la pression fiscale et offrir des services publics en matière de transports, d'eau et d'assainissement à des tarifs supportables pour l'usager et le contribuable.
- 4 - Prendre en compte la nécessité d'une solidarité entre les quatre communes membres, par le biais des services rendus et du maintien du versement de la dotation de solidarité communautaire.

## 2013 / Mise en oeuvre d'une stratégie déchets

C'est une nouvelle fois dans un contexte difficile que les orientations stratégiques pour l'année 2013 ont été fixées à savoir :

- Garantir une capacité d'autofinancement solide et pérenne afin de réaliser le programme pluriannuel d'investissement sans dégrader la situation financière ;
- Poursuivre la démarche d'amélioration des services rendus à la population, surtout dans les domaines des transports, de l'environnement, de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Financer les politiques publiques en limitant la pression fiscale (TEOM, taxe d'habitation, versement transport et CEI) et en proposant des tarifs supportables pour les usagers des services communautaires (transports, eau, assainissement, collecte et traitement des déchets)
- Préserver un mécanisme de solidarité entre les quatre communes par le biais du pacte

## PARTIE 1



# La stratégie et les actions de la CASUD en matière de développement durable

### I. Lutte contre le changement climatique

La loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE), dite Loi Grenelle, parue au Journal Officiel du 12 juillet 2010, dans son article 75, mentionne que « les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants doivent adopter un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) pour le 31 décembre 2012 ».

Le PCET constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique. Il vise ainsi deux objectifs :

- Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant ses émissions de Gaz à Effet de Serre : politique d'atténuation du changement climatique
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets et impacts attendus du changement climatique : politique d'adaptation au changement climatique.

 *Délibération en Conseil communautaire du 27 Août 2010 pour le lancement du PCET*  
 *Délibération en Conseil communautaire du 24 Février 2012 relative à la convention de groupement de commande avec la commune du Tampon pour l'élaboration du PCET*

#### Les objectifs européens pour 2020 :

- 20 % des réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre
- 20 % d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 20 % de production d'énergies renouvelables



#### Les objectifs nationaux pour 2050 :

- Objectif du facteur 4 :  
Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre par 4



#### Les objectifs régionaux pour 2020 :

- 10 % des réductions des émissions de Gaz à Effet de Serre
- 50 % de production d'énergies renouvelables



Dès 2010, en partenariat avec l'ARER, qui est devenue la SPL Energie Réunion, la CASUD a initié le projet du Plan Climat Energie Territorial en mettant en place des séminaires d'information et la gouvernance du projet. Elle a également réfléchi à une mutualisation des moyens financiers en faisant un groupement de commandes avec la commune du Tampon pour la réalisation des étapes de concertation.

En 2013, la CASUD a élaboré son premier Plan Climat en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire :

- Mardi 30 avril 2013, réunion de lancement et de cadrage de la démarche
- Jeudi 23 mai 2013, Comité de pilotage : lancement officiel de la démarche en présence d'élus, de représentants administratifs des collectivités et des principaux partenaires
- Mercredi 3 et 10 juillet 2013, Forums Climat de lancement : organisation de 2 forums sur le territoire au Campus universitaire du Tampon et à l'Auditorium de Saint-Joseph
- Phase de diagnostics : élaboration des profils climats et énergie du territoire
- Phase « élaboration du premier plan d'actions » : sélection, hiérarchisation et rédaction de 18 fiches actions prioritaires constituant le premier plan d'actions de la CASUD pour la période 2013-2017.



## I.1. La Stratégie de lutte contre le changement climatique de la CASUD

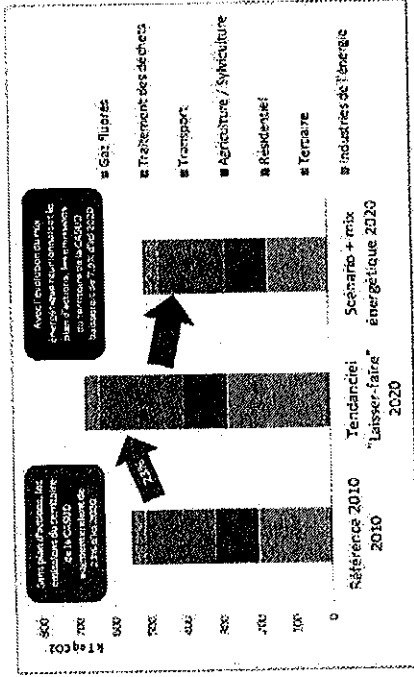
Le PCET vient s'intégrer au projet politique de la collectivité et définit les actions que collectivité peut engager dans le cadre de ses compétences propres.

Pour atteindre les objectifs fixés au niveau européen, au niveau national et au niveau régional, il est nécessaire de mobiliser le plus largement possibles les acteurs du territoire et des les impliquer dans la mise en œuvre du Plan Climat.

Le Plan Climat Energie Territorial est un projet qui complète les travaux déjà engagés par la collectivité en matière d'énergie, de déplacements, d'aménagement, d'environnement, de soutien aux actions de maîtrise de l'énergie, de développement des EnR et valorisation des déchets... Dans le cadre du Plan Climat de la CASUD, la stratégie définie à long terme par l'EPCI vise à réduire de façon complémentaires :

- D'une part, les émissions de GES directement générées par les activités s'exerçant sur le territoire communal par les différents acteurs territoriaux ;
- D'autre part, les émissions de GES directement générées par son patrimoine et les services rendus à ses administrés.

Le programme d'actions a été construit de manière à pouvoir répondre à une réduction totale des émissions de la CASUD de 8 % d'ici 2020 avec l'évolution du mix énergétique réunionnais



## I.2. Le Plan d'actions retenu

Le Plan d'actions 2013-2017 constitue le premier programme d'actions de la CASUD. Il est structuré en fonction des compétences de la collectivité et des leviers d'actions dont elle dispose.

A ce titre, 5 thématiques et 11 orientations ont été identifiées :

- 1- Production d'énergies renouvelables
  - a. Problème de l'énergie renouvelable à partir de la ressource « déchets »
- 2- Aménagement du territoire et promotion des transports collectifs
  - a. Améliorer l'attractivité du réseau et du service de transport en commun
  - b. Diminuer l'impact environnemental des bus
- 3- Développement économique
  - a. Structurer les micro-business
- 4- Maîtrise des consommations énergétiques dans le résidentiel et le tertiaire
  - a. Communiquer et sensibiliser
  - b. Intégrer les économies d'énergie dès la conception
- 5- Exemplarité de la collectivité
  - a. Réduire les déplacements des agents
  - b. Optimiser les consommations énergétiques
  - c. Optimiser le greffement, la distribution et l'usage de l'eau
  - d. Sensibiliser les acteurs de la collectivité.
- c. Conforter les politiques territoriales



## II. Préservation de la ressource en eau

La CASUD a fait le choix de se doter en 2010 des compétences Eau et Assainissement, et ce afin de fédérer les moyens techniques et humains pour une gestion optimisée de ce domaine. L'eau constitue une ressource des plus précieuses sur terre, soutenir la gestion durable des ressources en eau sur son territoire est une de nos missions prioritaires.

### 1.1 La politique de l'eau et d'assainissement de la CASUD

L'eau est un enjeu majeur de développement durable: l'accès à l'eau qui peut être consommé par l'homme est primordial. L'utilisation de l'eau doit être raisonnée et raisonnable. Elle doit être un point important dans la politique de l'eau.

Ainsi, la politique de l'eau et d'assainissement menée par la CASUD s'inscrit depuis 2010 dans la thématique « protéger l'environnement et promouvoir un usage durable utilisation rationnelle des ressources » face au contexte suivant :

- Une ressource en eau suffisante, mais fragile
- Un niveau de performance peu élevé
- Une dégradation de la qualité de l'eau distribuée
- Un système d'assainissement collectif des eaux usées renouvelé, mais encore insuffisant

Cette politique est portée par trois objectifs principaux :

- moderniser le réseau d'eau potable,
- pérenniser la distribution d'eau potable,
- développer l'assainissement collectif des eaux usées auprès des usagers.

Définies par l'intérêt communautaire, ses mesures nécessitent des investissements notamment dans des travaux de renforcement et de sécurisation des infrastructures d'eau potable.

La CASUD a donc mis en place des Programmes Pluriannuel d'investissements de 57 millions d'euro sur la période 2013-2015 afin de rendre possible ses objectifs.

### 11.2. Des investissements en 2013

Le montant des travaux en 2013 se sont élevés à 16,7 M€ en eau potable. La réhabilitation des réseaux a été un des axes forts, l'objectif étant d'améliorer le rendement de réseau et donc de réduire la pression sur les ressources. La création de nouveau réservoir (Parc à Moutons) a permis de sécuriser la distribution en eau potable.

En matière d'assainissement, l'année 2013 peut être considérée comme une année d'études portant notamment la finalisation des études sur la station d'épuration de Saint-Joseph.

## III. La gestion des déchets ménagers et assimilés

Une des principales compétences de la CASUD est la gestion des déchets ménagers. Les débris à venir sont imposants : le tri en habitat urbain dense, le recyclage et la valorisation de tous les plastiques, les technologies modernes de tri, la recherche de nouvelles utilisations des matériaux recyclés, la réduction du poids des emballages, la sensibilisation du plus grand nombre avec l'aide des associations, autant d'enjeux majeurs pour atteindre les 75% de recyclage, garantir un accès au tri pour tous et réduire l'impact environnemental des emballages.

A ce titre, la CASUD s'est positionnée, dans le cadre de son contrat de performance avec Eco-emballages, sur les engagements suivants.

### III.1. Favoriser le tri en habitat collectif

Les sensibilisations au tri sélectif à destination du public résidant en habitat horizontal sont menées quotidiennement par les ambassadeurs du tri aux moyens d'outils divers. L'habitat vertical était jusqu'à présent peu touché, il a donc été décidé de sensibiliser ce public qui connaît de grosses difficultés en matière de tri sélectif.

Ainsi, 4 % de la population de notre territoire vit en habitat collectif, l'objectif étant d'instaurer le tri dans l'ensemble des habitats verticaux de la CASUD en proposant une aide à l'aménagement des locaux poubelles, et un accompagnement poussé des bailleurs et des résidents (sur une population de 117 691 habitants, 4 707 habitants vivent en habitat collectif).

Sur notre territoire, la CASUD compte quatre bailleurs sociaux : SODEGIS, SHLMR, SIDR, SEMAC, répartis sur trois de nos communes, ce qui représente 77 habitats collectifs. Depuis 2008, la collectivité mène des actions en étroite collaboration avec ces bailleurs sociaux. Les ambassadeurs du tri se sont dans un premier temps limités à des sites dits « pilotes » afin d'en faire des références.

### III.2. Application de la recommandation R437

Recommandation de la CNAMTS adoptée par le Comité Technique national des industries du transport, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication CTNC: la R437 contribue activement à l'étude des risques et doit intégrer les aspects liés à la prévention des risques professionnels en incluant un volet spécifique à l'hygiène, à la santé et à la sécurité au travail. A l'île de la Réunion, la CGSS a rendu obligatoire à l'horizon 2016, l'application des 2 principes suivants :

- suppression des marches arrière (sauf pour les manœuvres de retournement) lors de la collecte des déchets ménagers
- suppression de la collecte bilatérale lors de la collecte des déchets ménagers.

L'appel d'offre, lancé en 2013, par la CASUD pour le renouvellement de son matériel de collecte intègre ces mesures d'applications. A ce titre, les deux prestataires de collecte sont tenus de mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de se conformer à

# Communauté d'Agglomération du Sud

RDD 2013

Rapporté à la population, un habitant de la CASUD a produit en moyenne en 2013 :

**529,75 kg, soit près de 1,45 kg par jour.**

Des efforts restent encore à fournir pour réduire les déchets produits néanmoins la tendance à la baisse se maintient depuis quelques années.

De façon parallèle, la qualité du tri sur le territoire intercommunal reste satisfaisant, néanmoins les efforts doivent être maintenus tout comme l'accompagnement par les ambassadeurs du tri.

| Taux de valorisation | 2006    | 2007    | 2008    | 2009    | 2010    | 2011    | 2012    | 2013    |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
|                      | 60,62 % | 65,76 % | 73,78 % | 72,44 % | 72,95 % | 72,17 % | 74,70 % | 76,16 % |

### III.6. Des équipes au service de la population et de l'environnement

La CASUD compte depuis 2007 près de 50 médiateurs de l'environnement et animateurs écocitoyens qui sillonnent leur territoire intercommunal afin de toucher tout type de publics (scolaires, associatifs, commerçants et autres professionnels, citoyens...) sur les problèmes environnementaux. Ces actions de proximité sont réalisées à partir de supports de communication adaptés.



Chaque semaine, ils interviennent au sein des foyers afin de procéder au contrôle de la qualité du bac jaune via des pré-sensibilisations, des contrôles et des post-sensibilisations. Cet accompagnement de proximité se veut efficace car en relation directe avec les taux de valorisation des bacs enregistrés en centre de tri (recrutement en 2003 puis en 2007).

### III.7. Une tarification du service équitabile et juste

La Communauté d'Agglomération du Sud s'est engagée à respecter la réglementation en vigueur en matière de financement. A cet effet, elle a lancé un marché d'assistance et d'accompagnement pour la mise en place de la redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire. Ainsi accompagnée par le bureau d'études KPMG, l'année 2011 fut une année d'étude et de préfiguration et définition du scénario :

- financement du service dédié aux professionnels : TEOM +RS si la dotation en bacs verts est supérieur à 480 L (0,033€/L)
  - financement du service public rendu aux collectivités : RS dès le 1er litre en bacs verts (0,033€/L) et dès le 1er litre en bacs jaunes (0,020€/L)
- L'année 2012 a été consacrée à la préparation et la mise en place opérationnelle de la redevance spéciale notamment le dimensionnement de l'équipe projet qui composera la cellule RS.

Rapport sur la situation en matière de développement durable - CASUD Année 2013

# Communauté d'Agglomération du Sud

RDD 2013

cette recommandation.

### III.3. Poursuite des partenariats

Des partenariats ont également vu le jour et notamment avec les organismes de formation (auprès des jeunes en difficulté), les résidences de personnes âgées, les structures d'accueil pour handicapés, les agents des mairies, des postes, les résidents-bailleurs des habitats collectifs, les randonneurs - pique-niqueurs, les associations ou encore les professionnels (forains, commerçants). Un véritable réseau actif s'est mis en place.

Ce réseau permet de travailler aujourd'hui sur la mise en place opérationnelle d'éco-manifestations sur les 4 communes membres. Ainsi à côté des manifestations nationales sur lesquelles la CASUD se positionne systématiquement, les animateurs/ambassadeurs du tri interviennent sur les fêtes communales et autres manifestations associatives, sportives ou encore scolaires afin de mettre en place de le tri sélectif.

### III.4. Synoptique des déchets collectés et traités en 2013

L'ensemble des flux collectés sur le territoire intercommunal est synthétisé dans le tableau qui suit :

| Types de flux   | Ordures ménagères résiduelles |               | Emballages ménagers recyclables |               | Encombrants   |               | Verre   | Déchets végétaux |
|---|-------------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------|------------------|
|   | Porte à porte (PAP)           | Porte à porte | Porte à porte                   | Porte à porte | Porte à porte | Porte à porte |         |                  |
| Tonnages collectés  | 30617 T                       | 4365 T        | 410 T                           | 6681 T        | 2043 T        | 1683 T        | 25555 T |                  |
| Tonnages enfouis  | 30617 T                       | 4775 T        | 1193 T                          | 8724 T        | 8026 T        | -             | -       |                  |
| Tonnages valorisés  | -                             | 3581 T        | 698 T                           | -             | -             | 100 %         | -       |                  |
| Taux de valorisation  | -                             | 76 %          | 8 %                             | -             | -             | -             | -       |                  |
| Production par habitant par an (sur la base de la collecte) | 235,40 kg/hab                 | 33,55 kg/hab  | 51,36 kg/hab                    | 12,99 kg/hab  | 196,48 kg/hab | -             | -       |                  |

Rapport sur la situation en matière de développement durable - CASUD Année 2013

L'application de la redévance spéciale a été effective au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Des enquêtes terrain ont été menées et les conventions entre les redevables et la CASUD ont été établies. Cette démarche se poursuit en 2014.

### III.8. L'impact environnement positif de la CASUD



|  |   |
|--|---|
| <b>Mesurez les bénéfices environnementaux</b> <b>Aire</b>  | <b>Mesurez les bénéfices environnementaux</b> <b>Aire</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>179,43 tonnes de matériel de fer</li> <li>58,38 tonnes de coque (houille)</li> <li>1 002,29 m<sup>3</sup> d'eau (consommation moyenne domestique : 15 m<sup>3</sup>/hab/an)</li> <li>417,65 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 10,3 kWh/hab/an)</li> <li>105,14 tonnes de CO<sub>2</sub> (émission moyenne domestique : 1,08 t/hab/an)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>0,66 tonnes de saleté</li> <li>0,10 tonnes de calcaire</li> <li>1,17 m<sup>3</sup> d'eau (consommation moyenne domestique : 15 m<sup>3</sup>/hab/an)</li> <li>1,46 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 10,3 kWh/hab/an)</li> <li>0,45 tonnes de CO<sub>2</sub> (émission moyenne domestique : 1,08 t/hab/an)</li> </ul> |
| <b>Estimez les équivalences en emballages</b>  | <b>Estimez les équivalences en emballages</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1 028 577 boîtes de conserve "1/2 l"</li> <li>120,43 km si les conserves sont mises bout à bout</li> <li>902,36 m<sup>3</sup></li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2 022 bouteilles de 75 cl</li> <li>0,67 km si les bouteilles sont mises bout à bout</li> <li>1,67 m<sup>3</sup></li> </ul>   |
| <b>Découvrez une sélection de produits recyclés</b>  | <b>Découvrez une sélection de produits recyclés</b>   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>124,2 voitures (une voiture de 1000 kg empile empile 200 kg d'eau)</li> <li>1 786 charades de suspendue (10 kg l'une)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>2 138 nouvelles bouteilles de 75 cl (199 grammes l'une)</li> <li>7,200 kg de papier blanc de collection abricot, en blanc et en couleur (52 kg de papier blanc)</li> </ul>   |



|   |  |
|---|--|
| <b>Mesurez les bénéfices environnementaux</b> <b>Aire</b>   | <b>Mesurez les bénéfices environnementaux</b> <b>Aire</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>180,98 tonnes de pétrole brut</li> <li>58,06 tonnes de gaz naturel</li> <li>3 246,69 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 10,3 kWh/hab/an)</li> <li>672,71 tonnes de CO<sub>2</sub> (émission moyenne domestique : 1,08 t/hab/an)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>4 250,96 tonnes de bois</li> <li>165 828 m<sup>3</sup> d'eau (consommation moyenne domestique : 15 m<sup>3</sup>/hab/an)</li> <li>31 019,18 kWh d'énergie (consommation moyenne domestique : 10,3 kWh/hab/an)</li> <li>110,67 tonnes de CO<sub>2</sub> (émission moyenne domestique : 1,08 t/hab/an)</li> </ul> |
| <b>Estimez les équivalences en emballages</b>   | <b>Estimez les équivalences en emballages</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>8 462 857 bouteilles de 1,5 litre</li> <li>2 538,36 km si les bouteilles sont mises bout à bout</li> <li>12 194,09 m<sup>3</sup></li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>42 061 987 boîtes de céréales</li> <li>11 271,61 km si les boîtes sont mises bout à bout</li> <li>100 779,17 m<sup>3</sup></li> </ul>   |
| <b>Découvrez une sélection de produits recyclés</b>   | <b>Découvrez une sélection de produits recyclés</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1 028 577 boîtes de conserve "1/2 l"</li> <li>120,43 km si les conserves sont mises bout à bout</li> <li>902,36 m<sup>3</sup></li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>9 571 776 caisses en carton pouvant contenir 6 bouteilles (200 g l'une)</li> <li>12 486 225 boîtes à chaussures (200 grammes l'une)</li> <li>49 946 500 boîtes à œufs (20 grammes l'une)</li> </ul>   |

### III.9. Le Plan Local de Prévention déchets (PLP)

La CASUD a contractualisé avec l'ADEME le 1<sup>er</sup> janvier 2011 afin de mettre en oeuvre un Programme Local de Prévention des Déchets. Ce programme doit se décliner sur 5 années et vise à réduire de 7% les quantités de déchets produites sur le territoire intercommunal, soit une baisse de 2 500 tonnes ou 41 kg/hab/an.

Le PLP de la CASUD est constitué de plusieurs actions concourant à l'objectif global de diminution de 7 % des Ordures Ménagères Assimilées.

| INTITULÉ  | ETAT D'AVANCEMENT                             | PORTEE PAR          |
|---|---|---------------------|
| Pérenniser le compostage domestique                   | Travail effectué par les médiateurs           | Médiateurs          |
| Lutte contre la pollution en établissements scolaires | 4 écoles impliquées                           | Chargés de mission  |
| Stop Pub  | Toutes les communes sont impliquées           | Médiateurs Amateurs |
| Piqueniques pauvres en déchets                        | Tout au long de l'année                       | Amateurs            |
| Création d'une ressourçerie                           | Ouverture en septembre 2012                   | Chargés de Mission  |
| Promotion du jérôme naturel                           | Formation des agents et création d'étiquettes | Amateurs            |
| Participation SUD et CASUD                            | Organisation annuelle                         | Amateurs            |

### IV. Les déplacements de personnes

La compétence Transports pour la Communauté d'Agglomération (acquise en 2010) consiste à organiser, gérer et à contrôler les services de transports urbains de personnes, en lignes régulières, de transports scolaires (primaires, collèges et lycées) et de transports périscolaires.

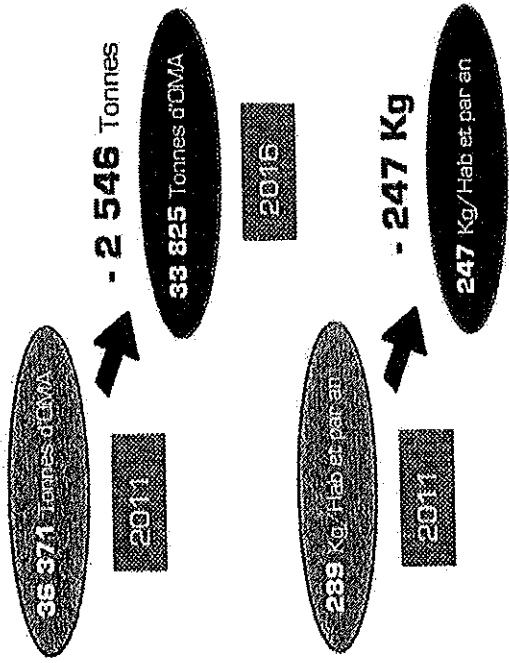
Après avoir intégré juridiquement les réseaux T1 Car Jaune de St-Joseph et de l'Entre-Deux, T2 Bus du Tampon et les circuits des transports scolaires des 4 communes, la CASUD s'est donc engagée dans la restructuration et dans la modernisation du réseau de transport de personnes à l'échelle de tout son territoire.

L'année 2011 a consisté à la remise à niveau des transports scolaires et la création de l'axe structurant Entre-Deux/Tampon/St-Joseph/St-Philippe. Le réseau CASUD était en phase opérationnelle en 2012, année du redimensionnement de l'offre de transport sur les lignes locales sur chaque commune (augmentation des fréquences et mise en accessibilité).

**OBJECTIF 2016**

**Diminuer de 7% la production d'OMA\***

\* Ordures Ménagères Assimilées



gissements prioritaires choisis, les actions du PLP sont regroupées en 8 grands axes stratégiques composés de 17 actions :

- Axe 1 : Matière organique
- Axe 2 : Imprimés, Non Sollicités
- Axe 3 : Exemplarité de la CASUD
- Axe 4 : Achats moins générateurs de déchets
- Axe 5 : Couches lavables
- Axe 6 : Réparation/ Réemploi
- Axe 7 : Prévention qualitative
- Axe 8 : Actions globales et transversales

2011 a été consacrée à la réalisation du diagnostic du programme local de prévention (PLP), dans un objectif de dégager les axes prioritaires du Programme, les objectifs de réduction à attendre et les différentes actions qui seront réalisées.

2012 et 2013 ont consisté à la mise en oeuvre de nombreux actions :

## IV.1. Développement d'un service de transport optimisé

L'année 2013 a été marquée par la poursuite des efforts pour offrir à la population un service de transport optimisé. Ainsi, la mise en place de nouvelles lignes les réseaux de transports ont permis de transporter 112 061 personnes soit une augmentation de 61% par rapport à l'année 2012.

Les réseaux de transports urbains ce sont 3 100 000 Km effectués au total sur tout le territoire.

## IV.é. Aide à la mobilité des personnes en démarche d'insertion

La Communauté d'Agglomération du Sud a attribué à la Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion (MDE GSR) une subvention de 60 000 € au titre de l'exercice 2013. L'axe 4 de la MDE GSR a pour objet de « réduire les obstacles culturels et sociaux à l'accès à l'emploi ». Dans le cadre du PLIE, une difficulté majeure dans le retour à l'emploi et à la formation a été repérée et soulignée: il s'agit de la mobilité des participants.

En effet, plusieurs participants sont dans l'incapacité de se déplacer pour se rendre à des entretiens d'embauche ou à des formations, faute de moyens de locomotion ou financiers. Aussi, la proposition faite réside dans la mise en place d'une aide au déplacement des publics en démarche d'insertion, sous les conditions suivantes :

- Personnes inéligibles aux aides au déplacement du Conseil Général et du Pôle Emploi.
- Déplacements liés à une démarche d'insertion.

Enfin, les lieux de déplacements se trouvant principalement hors du territoire CASUD et compte-tenu des différences de fonctionnement entre les réseaux de transports en commun (Car'Sud, Alternéo, Car Jaune), la gestion en interne n'est pas pertinente. Il a donc été convenu de formaliser avec la MDE GSR l'octroi d'une subvention, au titre de son axe 4, permettant de répondre à cette problématique de déplacements. Le soutien versé est destiné à l'achat de titre de transport pour les publics PLIE, dans le cadre de leur démarches d'insertion et sur demande de leur gestionnaire de parcours

## IV.3. Des agents territoriaux transportés

Les agents de la CASUD ont la possibilité de bénéficier de tarifs de transports privilégiés et ce afin de faciliter et promouvoir les transports collectifs. La carte Salarié \* offre ainsi la possibilité d'utiliser les transports en commun pour se rendre au travail

## PARTIE 2

### La CASUD

# exemplaire et responsable

## I. La communication institutionnelle

L'un des grands principes du service public est de pouvoir donner l'accès à l'information, la transparence ou encore la participation éco-citoyenne.

Dans un objectif permanent de mettre en œuvre ces principes, le présent chapitre expose les actions de la CASUD dans ce domaine.

### 1.1. Organisation du pilotage et transversalité

La CASUD a mis en place un service de communication à partir de 2010 lors de la création de la communauté d'agglomération. Ce service se charge de la communication institutionnelle de la collectivité et relate l'information des diverses directions à destination de la population.

Notre objectif est de participer à l'épanouissement humain en générant un lien de communication interpersonnelle permettant, tant au niveau interne qu'externe de concrétiser des projets ayant un réel bénéfice pour les agents de la collectivité et surtout pour nos administrés.

En rattachement direct à la direction générale des services, le service communication est un service « support » et opérationnel ayant pour mission d'accompagner les différentes directions dans leurs besoins en communication.

### 1.2. La communication externe

L'accès aux informations de la CASUD n'a pas toujours été aisé pour le citoyen lambda. A l'ère du tout numérique, la CASUD s'est donc dotée d'un site internet qui se voulait être interactif et dynamique. Ce nouveau site permet aux internautes de s'informer sur la vie de leur intercommunalité, leur territoire et les actions mises en œuvre dans chacune des compétences dont elle a la charge (grands projets, actualités, informations sur des dossiers spécifiques, rapports d'activité, ...)

Cette démarche qualitative ainsi tournée vers l'utilisateur et les nouveaux outils de communication s'est accompagnée d'autres moyens d'information. Ainsi, à titre d'exemple, pour une meilleure lisibilité des actions de la CASUD, les véhicules ont été frappés de son logo et les animateurs de terrain (toutes directions confondues) sont reconnus par une tenue clairement identifiable.

Durant l'année 2013 la communication a été essentiellement orientée sur des actions de proximité, et d'information du public sur les aides ou dispositifs dont l'administré a pu bénéficier.

TRANSPORT / Participation à la Semaine Européenne de la Mobilité

Opération de communication permettant :

- 1) De sensibiliser l'utilisateur aux transports en communs
- 2) Informer sur les moyens de transport alternatifs

D'une manière générale et en fonction des compétences de notre Communauté d'Agglomération, nous avons cette année mis en place des actions de communication faisant la promotion d'un service public de qualité, recherchant systématiquement à mettre en avant l'intérêt des administrés.

## ENVIRONNEMENT /

– Distribution des calendriers de collecte des ordures ménagères. Le but étant de favoriser l'accompagnement des administrés à participer et contribuer au tri.

– Médiatisation de nombreuses manifestations destinées à sensibiliser les administrés au tri.

## TOURISME /

Mise en place de ballades découverte de notre territoire. Le but étant de favoriser le lien entre les artisans, les restaurateurs et le public, et ainsi faire la promotion touristique de notre territoire.

## EAU et ASSAINISSEMENT /

Information auprès des administrés sur la qualité de l'eau mais aussi sur les travaux réalisés dans les quartiers. Création de supports de communication permettant de sensibiliser sur les économies de la ressource en eau.

D'une manière générale, le service communication accompagne l'ensemble des nombreuses actions de la CASUD auprès du public par de la relation pressée, mais aussi par la création de supports de communication privilégiant un choix de papier aux normes PEFC par exemple.

### 1.3. La communication interne

Les actions de communication ont pour but de favoriser le lien entre les agents et de maintenir une cohésion d'équipe :

Evolution des outils existants :

- Dématérialisation de la lettre d'information du mois présentant et mettant en valeur les métiers et actions de chacun,
- Réunion bi-annuelle avec le Président de la Communauté d'Agglomération pour faire le bilan et échanger.
- Actions et participation des agents autour de l'agenda 21.

## II. Gestion des ressources humaines et développement de l'emploi dans le cadre de l'évolution des valeurs et des comportements individuels

### II.1. La gestion des effectifs

Dans le cadre de la gestion des effectifs entre 2012 et 2013 l'effectif de la CASUD a sensiblement évolué avec un taux de croissance de 9,01 %. En effet, cela marque une période de relative stabilité, le renforcement et la structuration des services opérationnels et des services ressources étant pratiquement achevé.

La masse salariale a continué sa croissance + 12,57% même si elle reste nettement inférieure à l'année précédente. Le renforcement des services par des cadres A et B explique cette tendance de croissance. En 2012 le budget alloué à la gestion du personnel s'élève à 8 463 093 € ce qui représente 22,68% des dépenses réelles de fonctionnement.

4 catégories statutaires composent l'effectif de la CASUD. Cet effectif reste composé majoritairement de titulaires et de CDI +61,98%. Un effort a été consenti en matière de pérennisation des emplois en 2012.

## II.2. L'amélioration des statuts

Depuis 2009, une véritable volonté de lutte contre la précarité a instaurée. Aussi, au 31 décembre 2013, sur un effectif de 242 agents on constate un objectif atteint de plus de 61,98% d'agents permanents.

## II.3. Une volonté continue dans l'accompagnement des agents

La formation est considérée comme un levier de développement des compétences, car « Investir dans la formation c'est conjuguer au présent mais aussi au futur le souci des hommes et le souci des résultats » Philippe BLOCH.

Les différents facteurs du contexte général et les différentes tentatives de mise en place du plan de formation a conduit la CASUD en 2013 à mener une approche différente de la formation au sein de la collectivité. De plus, la volonté forte du Président de la CASUD d'accompagner les agents dans le développement de leurs compétences par le biais de la formation a accentué la priorité de la démarche.

En effet, les obligations réglementaires ont été rappelées et renforcées par la loi de 2007, les usagers sont de plus en plus exigeants, les budgets de plus en plus restreints, et la CASUD a connu, de part la modification même de ses statuts, une évolution rapide de la structure de ses effectifs. Par conséquent, en 2013, la démarche du plan de formation est initiée et devient une priorité en matière d'accompagnement des agents.

## II.4. La formation des agents

Les domaines de formation les plus sollicités à la CASUD en 2013 sont majoritairement relatifs à des besoins généraux et transversaux : les repères et outils fondamentaux, la sécurité, les affaires juridiques et la commande publique, les finances, l'adaptation au monde des collectivités territoriales sont des besoins qui concernent la majorité des agents.

En ce qui concerne les fortes sollicitations du domaine environnement, cela s'explique par le nombre important d'agent à la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. En effet, cette direction recense le plus d'effectif, + 45% de l'effectif global. Enfin, le taux de préparation aux concours et examens de la FPT réalisé en 2013 met en exergue la volonté de la collectivité de s'engager auprès des agents et de les accompagner.

La formation de formateurs pour la collectivité : SST, bureautique, PRAP, EPI, manipulation équinier 1ère intervention, emploi aidé. Cette orientation a été choisie, d'une part, afin

d'optimiser les ressources financières allouées à la formation et d'autre part, afin de bénéficier d'une souplesse en matière d'organisation des sessions de formation en intra.

La priorisation de la connaissance de l'environnement territorial : finalisation de la formation de tous nos agents en CDI en 2013. En effet, l'ensemble des agents en CDI a bénéficié d'une formation liée à la connaissance de l'environnement territorial ce qui facilite à la fois l'intégration au sein de la collectivité et un intérêt de l'agent à l'évolution de sa carrière.

## II.5. Un effort important consacré à la préparation aux concours de la fonction publique territoriale.

L'initiation au développement d'une culture commune et la mise en place de formation en intra pour répondre au mieux aux besoins de la collectivité.

- – la formation contrats complexes dans le domaine des marchés publics : avec l'acquisition des compétences eau et assainissement ainsi que transport, le besoin est apparu d'acquérir des connaissances relatives à la gestion des contrats complexes nécessaires à la réalisation d'ouvrages et à la gestion de service public.
- – la formation éco conduite concernant le développement durable : dans le cadre de l'agenda 21 des services de la CASUD, un programme d'actions a été élaboré dont la formation éco-conduite qui a pour but de limiter la consommation de carburant et d'émission de CO2 sur le territoire intercommunal et à allonger la durée de vie des véhicules.

## II.6. L'accueil des agents

La DRH a travaillé à la mise en place du livret d'accueil, visant à proposer à chaque nouvel agent une fiche d'identité de sa nouvelle collectivité d'accueil.

Une meilleure identification de nos métiers par le développement et la concrétisation des fiches de poste a été menée. Enfin, il a été fait le choix d'une meilleure intégration de nos agents permanents. En effet, comme évoqué précédemment, l'ensemble des agents de cat C titulaire et CDI ont bénéficié de la formation d'intégration catégorie C.

